



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 MAI 2022

Présents : Mme Sylvestre - MM. Pézière - Sénécal –Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusés : - M. N'Diaye - Sabaté

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**



AS ARNOUVILLE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 19/04/2022, la Commission décide :

* 2 matches à huis clos sur le terrain d'Arnouville dans la catégorie U16 D3 Poule A à partir du 25/04/2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 1 Délégué du DVOF à la charge de l'AS ARNOUVILLE

Matches concernés à domicile :

29/05/2022 : FAS ARNOUVILLE 1 / FRANCONVILLE FC 2

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

APPLICATION DES ART. 11.1 et 11.2 DU RS DU DVOF

MONTIGNY OL

Suite Forfait Général de l'équipe U18 D2 Poule B

Suite Forfait Général de l'équipe U16 D3 Poule B,

En application des Art. 11.1 et 11.2 du DVOF,

La Seniors D1 de l'OL MONTIGNY est déclassée

La Commission décide :

1er match à venir n°23497120 du 29/05/2022 est perdu par pénalité :

MONTIGNY OL 1-1pt 0but

ECOUEEN FC 1 3pts 0but

2ème match à venir n°23497130 du 05/06/2022 est perdu par pénalité :

MONTIGNY OL 1-1pt 0but

GOUSSAINVILLE FC 2 3pts 0but

APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LPIFF

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

Montigny OL U18 D2 Poule B

Montigny OL 16 D3 Poule B

Vexin AS U16 D2 Poule B



COURRIER CLUBS

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Courriel du 18/05/2022

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Le match 23497394 U14 D1 se jouera le 28/05/2022 en application de l'ART. 151 du RS de la FFF

PARMAIN AC

Courriel du 17/05/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°23468620 du 15/05/2022

MONTMORENCY FC 2 / PARMAIN AC 2

Forfait avisé sans amende, recréditer sur le compte club de Parmain la somme de 24€

ROISSY EN France US

Courriel du 12/05/2022

U16 D1

Match n°23490624 du 29/5/2022

GOUSSAINVILLE FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

En application de l'ART. 23.8 du RS du DVOF, la rencontre se déroulera au stade Roger Ouvrard à Argenteuil (frais d'arbitrage à la charge du FC Goussainville)

HERBLAY SUR SEINE FC

Courriel du 24/05/2022

En application de l'art. 10.3 du RS du DVOF, la Commission ne peut donner suite à votre demande

Les matches se dérouleront comme suit :

U18 D2 Poule B Match n°23703650 du 29/05/2022 Herblay FC / Ecoen FC huis clos se jouera à 13H

U16 D1 Match n°23490625 du 29/05/2022 Herblay Fc / Franconville FC se jouera à 13H

Seniors D1 match n°23497114 du 29/05/2022 Herblay FC / Persan US 03 se jouera à 15H

ROISSY EN France US

Courriel du 18/05/2022

La COC ne peut traiter votre courrier. Manquent la catégorie, la Poule, etc....

GARGES FCM

Courriel du 23/05/2022

Anciens D2 Poule B

GARGES FCM / MAGNY EN VEXIN FC

La COC ne peut fixer une date de report pour ce match. Elle vous demande de vous rapprocher du club de Magny en Vexin pour fixer une date en semaine pour jouer cette rencontre avant le 03/06/2022

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

SAINT PRIX ES

Courriel du 20/05/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470607 du 22/05/2022

SAINT PRIX ES 12 / THILLAY ESM 12

Nouvelle date : 25/05/2022

Nouvel horaire : 20H45

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 23/05/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23467061 du 29/05/2022

ARGENTEUIL RC 2 / OSNY FC 2

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**PONTOISIENNE JS**

Courriel du 20/05/2022

U14 D4 Poule C

Match n°23885963 du 04/06/2022

PONTOISIENNE JS 1 / BEAUCHAMP AS 1

Nouvelle date :21/05/2022

Refus : lors de la dernière journée de championnat, l'article 10.3 du RS du DVOF s'applique : match maintenu au 04/06/2022

ARGENTEUIL FC

Courriel du 23/05/2022

U14 D1

Match n°23497395 du 28/05/2022

ARGENTEUIL FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

Nouvel horaire : 15H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PERSAN 03 US

Courriel du 23/05/2022

U16 D2 Poule B

Match n°23491153 du 29/05/2022

PERSAN US 03 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 23/05/2022

U16 D3 Poule C

Match n°23857443 du 29/05/2022

COSMO TAVERNY 3 / ESSG 3

Nouvelles installations : Stade Jean Pierre Le Coadic à Taverny

ARGENTEUIL RC

Courriel du 23/05/2022

U14 D3 Poule B

Match n°23497797 du 28/05/2022

ARGENTEUIL RC 3 / SAINT LEU 95 FC 2

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PERSAN 03 US

Courriel du 24/05/2022

U18 D1

Match n°23489037 du 29/05/2022

PERSAN US 03 1 / CORMEILLAIS ACS 1

Nouvel horaire : 12H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs



MATCHES PERDUS PAR PENALITE SUITE A 2 APPELS DE FEUILLES DE MATCH

Vétérans +45 ans Poule A

GARGES FCM / MONTMORENCY FC

Match n°23469569 du 05/12/2021

Amende GARGES FCM 52€

Amende MONTMORENCY 52€

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471151 du 15/05/2022

MONTIGNY OL 12 / VAUREAL FCM 12

GAFEPB

U18 D3 Poule C

Match n°23786898 du 15/05/2022

GAFEPB 1 / FC DEUIL ENGHEN 2

MONTMAGNY SPORTS

U14 D4 poule C

Match n°23885951 du 14/05/2022

MONTMAGNY SPORTS 1 / SAINT LEU 95 3

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

HERBLAY SUR SEINE FC

U16 D1

Match n°23490613 du 22/05/2022

ARGENTEUIL FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

(Application des Art. 23-9-1 et 23-9-2 du RS du DVOF)

HERBLAY SUR SEINE FC 1

Amende : 24€x3 = 72€

HERBLAY SUR SEINE FC 1

-1pt

0but

ARGENTEUIL FC 1

3pts

5buts

MENUCOURT AS

U16 D3 Poule C

Match n°23857418 du 22/05/2022

COSMO TAVERNY 3 / MENUCOURT AS 1

MENUCOURT AS 1

Amende: 24€

MENUCOURT AS 1

-1pt

0but

COSMO TAVERNY 3

3pts

5buts



COURDIMANCHE AS

Seniors D4 Poule B

Match n°23468407 du 22/05/2022

EN. ARRON. /CHARS/CORM 2 / COURDIMANCHE AS 2

COURDIMANCHE AS 2 Amende : 24€

COURDIMANCHE AS 2	-1pt	0but
EN. ARRON. /CHARS/CORM 2	3pts	5buts

2ème FORFAIT SANS AMENDE

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D4 Poule B

Match n°23471155 du 29/05/2022

PORTUGAIS PERSAN ASC 12 / FCPL95 13

FC PL 95 13	-1pt	0but
PORTUGAIS PERSAN ASC 12	3pts	5buts

VIARMES ASNIERES OL

+45 ans Poule A

Match n°23469603 du 22/05/2022

SAM 15 / VIARMES ASNIERES OL 15

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

FOSES UF

Vétérans +45 ans Poule D

Match n°23469983 du 23/01/2022

CHAMPAGNE SFC 95 15 / FOSSES UF 15

FOSES UF 15 Amende : 37.50€

3ème FORFAIT AVEC AMENDE

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule B

Match n°23786765 du 22/05/2022

ARGENTEUIL FC 2 / EZANVILLE ECOUEN US 1

EZANVILLE ECOUEN US 1 Amende: 33.50€

EZANVILLE ECOUEN US 1	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 2	3pts	5buts



JOUY LE MOUTIER FC

U16 D3 Poule C

Match n°23857399 du 22/05/2022

BEZONS USO 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2

JOUY LE MOUTIER FC 2

Amende : 33.50€

JOUY LE MOUTIER FC 2 -1pt

0but

BEZONS USO 2

3pts

5buts

FORFAIT GENERAL

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule B

Amende : 57€ (application de l'article 23.6 du DVOF)

JOUY LE MOUTIER FC

U16 D3 Poule C

Amende : 57€ (application de l'article 23.6 du DVOF)

Secrétaire de Séance

Mr SENECAL

Président de Séance

Mme SYLVESTRE